



AEROPORT INTERNATIONAL CAYENNE FELIX EBOUE SUITE

Le choix du nouveau patronyme de notre aéroport international s'étant porté sur CAYENNE FELIX EBOUE, la CCIG a engagé une démarche consultative, en cours, auprès des deux collectivités majeures (Région et Département) la ville d'emprunt patronymique (Cayenne) ainsi que la commune d'hébergement des infrastructures aéroportuaires (Matoury). Ces formalités obligatoires achevées, le dossier sera transmis pour instruction à la Direction Nationale de l'Aviation Civile (DNAC) via sa Direction Régionale (DRAC) pour aboutir en fin de parcours sur le bureau du Premier Ministre, après avoir transité pour avis dans les divers ministères compétents (Transport, Outre-Mer,...)

Qui décide en final ? Pour y répondre, il est bon d'apporter un certain éclairage quant à la logique et aux règles usuelles qui encadrent une telle démarche exceptionnelle et capitale. L'aéroport international de la Guyane appartient au corpus de la souveraineté nationale française, sur laquelle s'exerce l'autorité totale du Président de la République qui la détient de par sa légitimité, conformément à la Constitution. C'est un instrument stratégique qui garantit, entre autres, la continuité territoriale entre la Guyane et la Métropole et constitue l'une des interfaces entre l'Europe et les Caraïbes, pour la circulation des personnes, des biens et des services. D'autre part notre aéroport international contribue au reflet dans le monde de la France toute entière. Il obéit, à ce titre, à une chartre d'image nationale, pensée et écrite, induisant des critères stricts sur le choix de sa désignation patronymique.

Toute dénomination doit évoquer, en préfixe, une référence territoriale locale évidente, sachant que le suffixe est laissé à la libre appréciation de l'entité en charge de l'exploitation du site, le tout étant soumis au visa discrétionnaire des autorités exerçant la tutelle de la propriété.

En France, la règle et l'usage confient au Président de la République la décision finale et régulière sur le choix de l'ensemble du patronyme constitué, donc avec possibilité d'ignorer tous les avis de la chaîne de proposition et d'instruction. A notre connaissance, certains critères guident la préférence à savoir entre autres les suivants :

§-La dénomination doit évoquer des valeurs et des caractéristiques historiques, culturelles et honorifiques de dimension nationale et de reconnaissance internationale. C'est le cas, par exemple, des Aéroports de : LYON/ SAINT-EXUPERY – GUADELOUPE/POLE CARAÏBES – ROISSY/ CHARLES DE GAULLE, ce dernier étant classé 3^e dans la nomenclature internationale par rapport au trafic passagers (50 millions par an), et sans oublier un cas récent, plus proche de nous, MARTINIQUE /AIME CESAIRE.

§-Cette contrainte exclut de facto les choix patronymiques dont les évocations sont à portée locale. Elle entre à contribution dans des dispositions imposées, pratiquement élevées en normes internationales. Les exemples applicatifs les plus célèbres à citer sont : ATLANTA HARTSFIELD JACKSON le premier du classement international en trafic passagers (supérieur à 90 millions par an) , JOHN F-KENNEDY 13è (environ 48 millions) , HOUSTON GEORGE-BUSH , 16è (environ 42 millions), ROME FUIMICINO LEONARD-DE-VINCI, 25è (Environ 36 millions), MUNICH FRANZ-JOSEPH STRAUSS 27è (environ 35 millions), pour ne citer que les plus célèbres.

La consultation de la liste des patronymes internationaux révèle l'absence de toute dénomination dont le souci serait de flatter l'égo local. A mon avis , si la Guyane souhaite se doter d'un puissant et exceptionnel atout d'image par excellence, il lui faut , à l'instar des dénominations évoquées ci avant, opter pour le bon sens, le modernisme, l'avenir, le progrès et la cohérence internationale en faisant le choix de FELIX EBOUE , l'authentique Guyanais petit fils d'esclave, Gouverneur Général de l'Afrique Equatoriale et héros légendaire qui, avec DE GAULLE , a rendu honneur et dignité à la France en général, ainsi qu'à la Guyane en particulier lorsque cette dernière flirtait, timidement certes, mais inconsidérément avec les idées collaborationnistes de Vichy (c'était le cas de 1940, jusqu'en 1943 année de création de l'aéroport dans sa version originale).

Il est sain, sympathique et très appréciable, dans notre espace de démocratie avancée et de liberté de pensée totale, de voir fleurir des suggestions patronymiques sensibles, chaleureuses et poétiques. Mais, encore une fois, compte tenu de cette crise que nous traversons, traduction de l'important mouvement de mutation sociétale, de la nécessaire transformation structurelle locale ainsi que de la grande problématique d'éclosion économique posée à la Guyane, il y a obligation, quasi absolue, de profiter de toutes les opportunités de transformation de nos attributs historiques, mémoriels, et d'image en facteurs promotionnels, en se rappelant Alexis DE TOCQUEVILLE qui a écrit que : QUAND LE PASSE N'ECLAIRE PLUS L'AVENIR, LE PRESENT MARCHE DANS LES TENEBRES.

Se réduire, même avec raison , à l'adoption d'un patronyme a portée locale pour notre aéroport international aurait été une occasion perdue d'élever, par l'image, notre chère Guyane aux meilleurs rangs internationaux. Les opérateurs et réceptifs des Antilles plaident en ce moment, avec détermination, pour le transfert à ROISSY CHARLES DE GAULLE de la servitude aéroportuaire pour la desserte des DFA, ce qui optimiserait les flux touristiques en provenance de l'Europe Communautaire. Cette requête serait en passe d'aboutir positivement à moyen terme. Quels meilleurs symbole et atouts serait-ce alors pour la Guyane que d'être raccordée au vieux continent, notamment pour le drainage d'une clientèle touristique potentielle et presque captive, par l'intermédiaire des aéroports internationaux ROISSY CHARLES DE GAULLE et CAYENNE FELIX EBOUE : cela vous rappelle-t-il quelque chose ?... N'est ce pas une perspective d'image, porteuse et économiquement intéressante ?... Alors ?...

Yvan CHERICA

PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CERCLE FELIX EBOUE

Cercle Félix Eboué

B.P.: 90 – 97354 REMIRE – MONTJOLY CEDEX
Téléphone/Fax : 05 94 38 07 54